LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Version 5 du 10/12/2021

FORMATION :

FORMATION A L'INTERVENTION SYSTEMIQUE ET A LA THERAPIE FAMILIALE

Deux cycles de 2 ans,)

DATES :

SOMMAIRE

Le mot du Président

1. L'équipe et vos interlocuteurs

1.1. Organigramme

1.2. L'équipe pédagogique, vos référents et formateurs

1.3. Charte éthique des formateurs de l'I.P.E.C.

2. l'organisation de votre temps

2.1. Les horaires

3. Le contenu de votre formation

3.1. Le programme détaillé et objectifs de la formation

3.2. Les modalités de validation

4. Informations pratiques

4.1. Accès + plan

5. Règlement intérieur

Le mot du Président

Toute l'équipe de l'IPEC s'associe à moi pour vous souhaiter la bienvenue.

Au cours de cette formation, vous allez découvrir un nouvel environnement professionnel et pédagogique ; notre rôle consiste à vous accompagner tout au long de votre formation mais aussi suivre son incidence sur votre progression professionnelle.

Dans ce livret, vous trouverez de nombreuses informations qui vont vous permettre de préparer votre entrée à la formation L'IPEC Si toutefois vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter : Bernadette Herman au 06 80 61 62 29 ou le secrétariat de l'IPEC.

Cette formation théorique et pratique permettra de comprendre les logiques de fonctionnement des systèmes humains : couples, familles, groupes, institutions …de vous ouvrir à une nouvelle vision et à vous familiariser à de nouveaux outils et modes d'intervention selon votre propre contexte professionnel. Elle se fait en *groupe*, à travers des exercices *émotionnels* et *didactiques*.

Je vous présente mes vœux de bienvenue et vous assure de mes sentiments chaleureux

Le Président
Jean François AMPELAS

2. l'organisation de votre temps

L'équipe pédagogique, vos référents et formateurs

Vos interlocuteurs au sein de l'IPEC ont chacun des fonctions bien spécifiques qu'il est nécessaire que vous connaissiez afin de vous adresser à la bonne personne selon la nature des informations dont vous avez besoin.

Vos référents pédagogiques et administratifs

NOM et Prénom	Fonctions / Missions	Mail
AMPELAS Jean François	Président	jampelas@orange.fr
SCHWAB Thomas PIQUEMAL Jean Pierre	Responsables pédagogiques	thomas.ipec@gmail.com jpdocyvernet@gmail.com
Herman Bernadette	Coordinatrice de votre formation	Bernadetteherman@aol.com
SOUILLARD Dominique	Secrétaire technique	jpdocyvernet@gmail.com

Vos formateurs

TILLIER Jean-Jacques :

Psychologue clinicien, psychothérapeute, thérapeute familial, membre de la Société Française de Thérapie Familiale, membre de l'European Family Therapy Association.

Expériences: dans un centre d'alcoologie (04); dans un service de pédo-psychiatrie (88) Directeur pédagogique et thérapeute du CIRFA (Centre de Recherche et d'Initiatives sur la Famille) ; Responsable du département de sensibilisation aux théories systémiques (1°et 2° année) Formateur/Superviseur: à l'IRTS Lorraine ; centre médico-psychologique du C.H.U. Nancy; Préfecture des Vosges et du Ministère de la Ville ; Conseil Général des Vosges ; FOL 04 ; MECS 05 ; Conseil Général du Lot et Garonne ; IRTS 54.

SCHWAB Thomas :

Psychologue clinicien, thérapeute familial, psychothérapeute et formateur ; membre de : European Family Therapy Association (EFTA, Bruxelles), Société Française de Thérapie Familiale (Paris), Centre d'Etudes et Recherches sur l'Approche Systémique (CERAS, Grenoble), Fédération Addiction (Paris). Membre fondateur de l'IPEC.

Expériences cliniques : Centre de Ressources et d'Accompagnement des Familles (CRAF) du Département 05; Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 04), Intersecteur Départemental d'Alcoologie /Addictologie du CH de Digne

Formateur, intervenant, superviseur ou concepteur de projets pour :

- Universités, Centres de formation/recherche : INFIPP, Université Paris 8, CERAS, EFTA (congrès Athènes 2016, Istanbul 2013, Paris 2010)…
- Centres Hospitaliers : AP-HM, Aix-Montperrin, Saint Paul (La Réunion), Rouen-Sotteville, Avignon-Montfavet, Sète, Strasbourg-Brumath, Morlaix…
- Collectivités territoriales ou associations : CNFPT-DR PACA, Conseils Départementaux (04, 05,84, 47…) ; CHRS, ITEP, CSAPA, Mairies de Nice, Martigues, Digne…

Domaines de compétences :

- Analyse et pratique systémique ;
- Alcoologie, addictologie, conduites à risque ;
- Outils et médiateurs thérapeutiques ; conduite de changement ;
- Conception, réalisation et coordination de colloques ;
- Supervision d'équipes, analyse de pratiques sociales et cliniques.

POUPARD Guillaume :

Docteur en psychologie clinique et psychopathologie, Psychologue clinicien, Psychothérapeute de formation psychanalytique et expérientielle.
Spécialisé en psychothérapie brève (hypnose ericksonienne, états dissociés du moi, hypnose intégrative, thérapies brèves, neurosémantique, PtNL). Enseignant certifié en hypnose ericksonienne (The society of NLP, USA) et thérapies brèves ; Formateur dans les domaines de l'approche groupale, du psychodrame, des addictions, de la dépression, du travail avec l'enfant.
Intervenant en analyse des pratiques et supervision d'équipe de professionnels (Paca). Membre de la SFPPG (Société Française de Psychothérapie Psychanalytique de Groupe) et du GRHPtNL (Groupe de Recherche en Hypnose et Psychothérapie Neuro-Linguistique) et vice président de la Société Française d'Hypnose Conversationnelle et Thérapeutique (SFHCT).
http://www.poupard.fr

Docteur AMPELAS Jean François

Dr Jean-François Ampélas, psychiatre, thérapeute familial, formateur à l'approche systémique et à la thérapie familiale, formé par Mony Elkaïm à Paris. Membre de l'EFTA et de la SFTF.
Expériences : unité mobile d'urgence psychiatrique dans les Yvelines (unité ERIC) ; urgences psychiatriques à l'Hôpital général (CAP 48) ; unité d'hospitalisation pour adolescents à Aix en Provence (unité Oxalis) ; Institut Médico Educatif pour adolescents handicapés mentaux à Aix en Provence (Les Parons) ; thérapie familiale et de couple à Aix en Provence (hôpital Montperrin) ; coordination médicale de réseau pour adolescents en difficultés à Salon de Provence (Espace Santé Jeunes) ; pratique libérale de pédo-psychiatrie
Formateur en approche systémique auprès d'équipes médicales et infirmières (Pierrefeu du Var, Castres, Aix en Provence) ou sur des formations longues à la systémie (Forcalquier, Aix en

Provence).

HERMAN Bernadette :

Psychologue clinicienne, (DESS de psychologie clinique) Thérapeute de couple et famille systémique. Formée par Mony Elkaïm à Paris.

Expériences : depuis 2000 : psychologue et thérapeute familiale (Association Familles Systèmes 04); et responsable d'un Espace de rencontres parents-enfants.
Expériences d'éducatrice spécialisée pendant 6 ans au sein de foyers d'adolescents et d'adolescentes ainsi que dans des groupes verticaux.
Formatrice et superviseur - Formation à l'intervention systémique en milieu hospitalier ; Dans une équipe d'urgences psychiatriques.Intervention en maison de retraite (04); auprès des travailleurs sociaux et assistants familiaux du Conseil Général du 04 ; auprès de psychologues, assistants sociaux, éducateurs (« Formation à l'intervention systémique et à la thérapie familiale » « Le jeu de l'oie systémique » « Initiation à l'entretien individuel systémique ») ; en SESSAD (« Accompagnement en fin de vie d'enfants/adolescents handicapés et leur famille ») ; dans un ITEP - Supervision d'équipe éducative, d'équipe socio-psycho-éducative dans une association pour sourds et malentendants ; Supervision individuelle de psychologue

PIQUEMAL Jean-Pierre :

Educateur, Directeur à la protection judiciaire de la jeunesse en retraite
Analyste systémique, thérapeute de couple et famille, formateur
Formé au centre de recherche et de formation de Vaucresson de 1972 à 1979 par S. Hirsch en thérapie familiale et formation de formateur.
Interventions en tant que Formateur/superviseur pour Centre de Formation et de Recherche de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; pour le Centre Régional de Formation des Régions Bretagne et Centre ; pour le Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI) de la Réunion ; pour l'Agence Nationale de la Fonction Hospitalière (ANFH) de la Réunion ; pour l'Education Nationale , les hôpitaux, les conseils généraux le secteur associatif
Créateur de la consultation familiale pour les problèmes de l'enfance et de l'adolescence de Limoges.

Compétences particulières approfondies :

- L'intervention systémique sur ordonnance judiciaire, sur décision administrative ou sous contrainte et leurs inférences,
- Comment motiver la famille ou un de ses membres à venir en séance,
- L'organisation et la conduite de la première séance,
- la « connotation positive »
- l'utilisation de l'injonction paradoxale,
- L'intervention de crise
- La « Sculpturation »
- Les cartes familiales et relationnelles,
- Les jeux relationnels (Virginia Satyr),
- L'entretien individuel systémique.
- Les génogrammes

Hélène LEBLANC

Psychologue clinicienne, psychothérapeute du couple et de la famille.

DESS de psychopathologie et psychologie clinique(Nice)

Formation à l'Intervention Systémique et Thérapie familiale Systémique, La Durance (Marseille)

Domaines de compétences :

- Prise en charge individuelle, de couple, de famille (soutien, aide et conseil, thérapie).

- Accompagnements psychologiques d'enfants, d'adolescents et d'adultes

- Animation d'ateliers thérapeutiques (groupe de paroles, geste rythmé, jeu de l'oie systémique)

- Interventions d'information et sensibilisation auprès d'usagers de substances psycho actives (CECMED, Justice…)

- Formations auprès de professionnels du champ médico-social (EDF, Conseil Régional, CODES…)

Expériences :

- Association Nationale de prévention en Alcoologie et Addictologie (Toulon, Var))

- Institut Pluridisciplinaire d''Etudes sur la Communication (Forcalquier)

- Exercice libéral (Aix en Provence)

- Centre médico-psychologique infanto-juvénile (C.H Pierrefeu du Var, Brignoles).

- Service d'oncologie médicale (C.H.U La Timone)

- Association d'insertion pour personnes atteintes du VIH (Maavar, Marseille)

Recherche et engagement spécifique sur l'intervention auprès du public adolescent, prenant en compte les apports de l'approche systémique

Marion PITERMANN

Psychologue clinicienne, psychothérapeute et thérapeute familiale certifiée ; formatrice

<u>Approches méthodologiques</u>

Systémique, thérapie brève orientée vers les solutions, analytique, comportementale et cognitive, EMDR-hypnose

Formation à l'approche systémique

Elkaïm Formations (Aix-en-Provence et Paris)

Expérience professionnelle

Psychothérapeute, thérapeute de couple et de famille

- Cabinet libéral et groupes de paroles sur le canton de Pertuis
- Supervision dans différents départements
- Thérapeute familiale au Centre Hospitalier Montperrin pendant huit ans (13)

- Psychothérapeute en CMP pendant un an (Belgique) et en centre d'aide aux fumeurs pendant un an (Belgique)

Formatrice en communication interpersonnelle, outils d'accompagnement en relation d'aide, prévention et gestion des comportements addictifs et éducation à la santé

- Pratique libérale pour diverses structures intervenant dans les domaines de la santé, de la formation et de l'éducation
- Archée, centre de formation privé pendant deux ans (13)
- Centre d'Aide aux Fumeurs de l'Université de Mons pendant un an (Belgique)

Adhésions

Réseau des thérapeutes familiaux PACA, Réseau Addictions Vaucluse-Camargue, Santélub, Association de Médiation et d'Aide aux Victimes de Vaucluse

Charte éthique des formateurs de l'IPEC

Les formateurs :

- admettent que l'approche systémique est une manière parmi d'autres d'appréhender les problèmes humains, qu'elle est réfutable et soumise à critique, que ses principes ne peuvent s'imposer aux stagiaires ;

- adoptent une position d'ouverture aux apports d'autres approches théoriques dans leur champ professionnel ;

- continuent à se former et se tiennent informés de l'évolution de leur champ : nouvelles données scientifiques, nouvelles pratiques, évolution juridiques…

- privilégient l'intervention en binôme en formation ;

- expriment, le cas échéant, devant les stagiaires leurs différences d'approches et de point de vue entre co-formateurs, dans un climat respectueux et non-disqualifiant ;

- veillent à la sécurité psychologique des stagiaires et de leurs co-formateurs lors de leurs interventions ;

- respectent la confidentialité de ce qui est exprimé par le groupe de stagiaires ;

- interviennent de manière bienveillante auprès des stagiaires en respectant leurs points de vue et leurs pratiques ;

- sollicitent les ressources du groupe des formateurs pour préparer leurs interventions, en cas de besoin ;

- sollicitent l'aide des autres formateurs de l'IPEC en cas de difficulté rencontrée en formation ;

- s'auto évaluent et font évaluer leurs interventions par les stagiaires ;

- respectent le cahier des charges des organismes sollicitant la formation, en ce qui concerne le contenu pédagogique prévu et l'organisation.

l'organisation de votre temps

2.1. Les horaires de la formation

La formation se déroule en 8 séances par années de deux journées le lundi et le mardi de 9 heures à 17 heures, avec une pause déjeuner de 1 heure et une interruption le matin et l'après midi de 10 minutes.
Pour la quatrième année 7 séances de 2 jours dans les mêmes conditions que ci-dessus.
Chaque année vous assisterez à un colloque d'une journée

Cette organisation est définitive et il s'agit bien de celle qui rythmera votre formation.
Si des modifications ponctuelles devaient intervenir, vous en serez informé par votre coordinateur Madame Bernadette Herman

3. Le contenu de votre formation

3.1 Le programme détaillé

PREMIER CYCLE : FAMILLES, INSTITUTIONS, SYSTEMES

Ce cycle de deux ans permet d'acquérir des modèles et des outils de base pour aborder le fonctionnement des différents systèmes (familles, groupe, institution, réseau).

Durée : 16 sessions de deux jours et deux colloques (un par an)
Soit 17 jours par an

Ce cycle correspond à la formation à l'intervention systémique et constitue les deux premières années de la formation à la thérapie familiale

Les concepts et savoir-faire/savoir être, listés ci-dessous seront abordés au fur et à mesure qu'ils sont reconnaissables par les stagiaires. Tous ces concepts seront abordés, certains plusieurs fois, la redondance fait partie de la formation. Cette formation exige un investissement personnel, l'approfondissement des concepts se fait en partie par la lecture de documents communiqués par les formateurs, des lectures obligatoires de livres et des lectures conseillées.

Théorie de la Communication (Palo Alto) :

- Pragmatique : on ne peut ne pas communiquer ;
- Syntaxique : niveau du contenu et de la relation ;
- Sémantique : la relation n'a de sens que relativement au contexte ;
- La ponctuation ;
- Communication digitale (verbale) et analogique (non verbale);
- Symétrie et complémentarité dans la relation ;
- Causalité linéaire et circulaire ;
- Feed-back ;
- Les paradoxes :
    - Antinomie syntaxique ;
    - Définitions paradoxales ;
    - Paradoxes pragmatiques ;
    - Double contrainte ;
- Triades et coalitions.

Théorie générale des systèmes (concepts de base et principes) :

- La définition des systèmes ;
- La totalité ou la non-somativité: « le tout est plus que la somme des parties »,
- L'équifinalité:
- La notion de propriétés émergentes ;
- La complexité ;
- Le contexte ;
- La finalité ;
- Le changement et l'homéostasie ;
- Autoréférence et résonance.

La famille comme système :

- Homéostasie, crise et changement ;
- Sens et fonction du symptôme ;
- Frontières générationnelles ;
- Patient désigné.

TECHNIQUES D'INTERVENTION

- **L'entretien de crise** ;
- **Premier entretien en tant que rencontre :**
    - Contexte, les attentes implicites et explicites des différents acteurs (famille, professionnels, institution) ;
    - Cadre ; temps et espace ;
    - Demande ; mandat institutionnel et celui de la famille ;
    - Affiliation ;
    - Co-création du système d'intervention ;
    - Recueil de données : environnement familial et/ou social, ressources mobilisables ;
    - Empathie ;

- **Formulation, vérification des hypothèses ;**

- **L'intervenant comme membre du système ;**
- **Les spécificités de l'intervention systémique ;**
- **Questionner les évidences ;**
- **Questionnement circulaire ;**
- **Travailler avec les compétences du patient, de sa famille, de son environnement ;**
- **Recadrage ;**
- **Crise et urgence ;**
- **Créativité dans le système famille – intervenant ;**
- **Comment réinjecter du sens et de l'ouverture dans un système bloqué, figé ?**
- **Temps de la famille, de l'institution et de l'intervenant ;**
- **Garder le contact, éviter la rupture ;**
- **La visite à domicile ;**
- **La demande d'intervention comme demande de résolution de la crise ;**
- **Les mots pour le dire ;**
- **Intervenant et secret ;**
- **Connotation positive ;**
- **L'entretien individuel systémique ;**
- **Travailler avec la dualité institution famille, des objectifs divergents ?**
- **La résonance comme outil de l'intervenant ;**
- **Paradoxe et contre paradoxe : intérêts et limites ;**
- **Le contre paradoxe scindé ;**
- **Co-intervention ;**
- **L'intervenant comme co-créateur du système**
- **Les « outils » de la systémie**») **:**
    - Génogramme ;
    - Génogramme imaginaire et paysager;
    - Cartes familiales ;
    - Cartes contextuelles ;
    - Sculpturation ;
    - Jeu de l'oie systémique ;
    - Externalisation
    - Echelle de réussite
    - Blason
    - Camemberts systémiques
- **Etique et intervention systémique**
- **Familles :** Approche historique, socioculturelle et psychologique de la famille.
- **Les différents « courants » de la systémie**

Stratégique, Structural, Narratif, intergénérationnel, intégrative, les thérapies brèves et centrée sur la solution.

DEUXIEME CYCLE : THERAPIE FAMILIALE

Ce cycle de deux ans permet d'approfondir la lecture systémique, les hypothèses systémiques et met l'accent sur l'implication de l'intervenant, sa résonnance, sa place dans le système thérapeutique. Prenant la forme d'une supervision, analyse de la pratique **didactique,** il doit permettre à chacun de trouver SON modèle d'intervention.

1ère ANNEE : L'intervenant et la famille – Représentation, résonance

Durée : 16 jours + 1 colloque + stage

Familles et couples d'aujourd'hui

Famille recomposée, monoparentale, homosexuelle ; adoption, …
Couple conjugal et couple parental : valeurs, mythe fondateur, vision générationnelle du couple.

Transmissions générationnelles et parentalités

Mythes, rites de passage, loyautés, dettes intergénérationnelles et secrets de famille.
Famille actuelle et d'origine : appartenance et identité.
Transmission des émotions.

Cycle de vie familial et individuel

Fonctions parentales et grand parentales – *« Elle m'a faite grand-mère ».*
Enfance, adolescence, « syndrome du nid vide », grand âge et mort.
Rites de passage, souffrance et dysfonctionnements familiaux.

Résonances de l'intervenant et de la famille (du groupe)

Travail avec la famille en fonction de son propre ressenti. Empathie.
Mouvements émotionnels comme limites et/ou ressources de l'intervenant.
Autoréférence et co-intervention.

Travail sur son propre génogramme

2ème ANNEE : Analyse des pratiques didactiques et approfondissement (Affinement des outils)

Durée : 14 jours + un mémoire + un colloque

Supervision, analyse de pratiques
Hypothèses et stratégies d'intervention
Mémoire de fin de formation

3 .2 les modalités de validation

A la fin du premier cycle de deux ans vous pouvez obtenir un certificat de formation à l'intervention systémique après présentation d'une étude de cas, respectant les conditions d'anonymat réglementaires. Ce document d'une vingtaine de pages mettra en évidence votre analyse systémique des ou de la situation, vos hypothèses de travail et leur vérification, votre stratégie d'intervention, la description du processus.
Ce document sera présenté et soutenu devant les formateurs et le groupe sur une durée de quarante cinq minutes.
L'ensemble fera l'objet d'une validation par le comité pédagogique.

A la fin du cycle de quatre ans vous pouvez obtenir un certificat de formation à la thérapie familiale après présentation d'un compte rendu de stage et d'un mémoire. Dans ces deux documents vous pouvez donner des exemples cliniques en respectant les conditions d'anonymat réglementaires. Le thème du mémoire sera validé parle comité pédagogique et un référent mémoire sera désigné parmi les formateurs. Votre projet de mémoire sera présenté à votre référent à la deuxième séance de travail de la troisième année et le mémoire adressé à tous les formateurs par voie électronique avant le premier juillet de la quatrième année.
Ce mémoire sera présenté et soutenu devant les formateurs et le groupe sur une durée d'une heure.
L'ensemble de ces documents fera l'objet d'une validation par le comité pédagogique.

4. Informations pratiques

LIEU DE LA FORMATION

PLAN D'ACCES

Par le sud (Aix en provence) prendre la sortie Venelles, à l'entrée de Vennelles au rond point prendre la première sortie : avenue des Logissons
Par le nord (manosque) prendre la sortie Venelles, premier rond point prendre la deuxième sortie : avenue de la grande Bégude, puis tout droit avenue des Logissons.

Hôtel B and B
102 Avenue des Logissons, 13770 Venelles, France

Restauration :
-four à micro ondes sur place,
- restaurants et alimentations à proximité

5. Règlement intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

I - <u>Préambule</u> -

L'association IPEC (Institut Pluridisciplinaire d'Etude sur la Communication), est un organisme de formation professionnelle continue enregistré auprès de la sous Préfecture de Forcalquier et dont le siège social se situe 3 rue de la charité à FORCALQUIER.

Conformément aux articles L 6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

II - <u>Champ d'application</u>

Article 1 : Personnes concernées
Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'IPEC et ce, pour toute la durée de la formation suivie.
Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 2 : Lieu de la formation
La formation aura lieu dans des locaux extérieurs.
Les dispositions du présent Règlement sont applicable dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

III - Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales
La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme de formation, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.
Toutefois, conformément à l'article L.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 4 : Boissons alcoolisées
Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 5 : Lieux de restauration
Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 6 : Accident
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Article 7 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires
L'IPEC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

IV – Discipline

Article 8 : Tenue et comportement
Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 9 : Horaires de stage
Les horaires de stage sont fixés par l'IPEC et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.
L'IPEC se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'IPEC aux horaires d'organisation du stage.
En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit en avertir soit le formateur, soit le secrétariat de l'IPEC.

Article 10 : Accès au lieu de formation
Sauf autorisation expresse du responsable de l'IPEC, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :
· y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
· faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 11 : Usage des matériels et logiciels
Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.
A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'IPEC, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 12 : Enregistrements
Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer en tout ou partie les sessions de formation.

Article 13 : Documentation pédagogique
La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Sanctions
Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.
Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'IPEC ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.
Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :
· soit en un avertissement ;
· soit en un blâme ;
· soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.
Le responsable de l'IPEC doit informer de la sanction prise :
· l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
· l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 15 : Procédure disciplinaire
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.
Lorsque le responsable de l'IPEC ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :
• Le responsable de l'IPEC ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
• Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
• Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou membre de l'IPEC
• La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'IPEC ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires.
• Elle est saisie par le responsable de l'IPEC ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
• Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au responsable de l'IPEC dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
• La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.
Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

V – Représentation des stagiaires

Article 16 : Représentation des stagiaires
Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.
L'IPEC organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'IPEC dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.
Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.
Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.
Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.
Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'IPEC et sur son site Internet.